

GRÊLE : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

Nos conseils pratiques de prévention au fil des saisons

QU'EST-CE QUE LA GRÊLE ?

La grêle est une particule de glace supérieur à 5 mm. Sa formation est associée aux cumulonimbus (nuages à grand développement vertical, symbole des orages violents). Les chutes de grêle sont donc des événements brefs et intenses. Même les plus petits grêlons peuvent causer de sérieux dommages aux habitations, véhicules et cultures, en quelques minutes seulement.



QUE FAIRE À L'APPROCHE DE LA SAISON DE LA GRÊLE ? (D'AVRIL À JUILLET ENVIRON)

CHEZ VOUS

- **Inscrivez-vous aux alertes météo (Generali Prévention Météo)** afin d'être tenu informé en temps réel de la survenue des phénomènes météorologiques « à risque » ;
- **Équipez-vous de bâches**, utiles pour éviter les infiltrations d'eau en cas d'endommagement de votre toiture et/ou carreaux/fenêtres ;
- **Équipez-vous d'une housse de protection** pour votre véhicule (si vous ne disposez pas de garage) ;

EN EXTÉRIEUR

- **Coupez les branches ou les arbres fragiles** à proximité de votre maison ;
- **Enlevez les débris des gouttières** pour réduire au minimum les dommages causés par l'eau ou l'accumulation de glace.



QUE FAIRE JUSTE AVANT UN ÉPISODE DE GRÊLE ?

CHEZ VOUS

- **Débranchez vos équipements électriques** (antenne de télévision, tableau électrique...).
- **Ouvertures**
 - > **Fermez les portes et fenêtres ;**
 - > **Remontez les stores** (tissu, moustiquaires...) **et les volets roulants** (PVC, aluminium) pour les protéger contre la grêle ;
 - > À l'inverse, **fermez les volets battants** (composite, bois, résine) qui résisteront mieux à la grêle que vos carreaux.
- **En extérieur**
 - > **Mettez à l'abri vos biens extérieurs** (plantes en pot, mobilier de jardin ...) surtout ceux en plastiques ;
 - > **Rabattez votre volet roulant de piscine** qui risque d'être endommagé ;

Véhicule

- > **Garer votre véhicule dans un garage ou sous un bâtiment couvert**, ou à défaut hors des zones boisées ;
- > **Couvrez votre véhicule** d'une housse gonflable anti-grêle, d'une bâche ou d'une couverture épaisse s'il n'est pas abrité ;
- > **Garez et orientez votre véhicule de façon à ce que les grêlons frappent l'avant de la voiture et le pare-brise.** Ils sont renforcés et conçus pour résister à un impact plus important que les fenêtres latérales ou arrières.

EN DÉPLACEMENT

- **Ne prévoyez aucun déplacement et restez à l'abri** (bureau, maison...) jusqu'au passage de l'orage.



QUE FAIRE PENDANT UN ÉPISODE DE GRÊLE ?

CHEZ VOUS

- **Restez à l'intérieur** jusqu'à ce que l'averse de grêle soit terminée ;
- **Eloignez-vous des fenêtres** / Ne restez pas dans votre véranda ;

EN DÉPLACEMENT

- **Vous êtes en extérieur**
 - > Cherchez immédiatement un lieu où vous abriter ;
 - > À défaut d'abri, protégez-vous la tête avec un objet ou un vêtement.

Vous êtes dans votre véhicule

- > Restez calme, ralentissez et si la visibilité devient trop réduite, stationnez dès que possible en mettant vos feux de détresse ;
- > Essayez de vous garer à l'abri des projectiles, dans un garage, un parking couvert ou même sous un pont ;
- > Attention au risque d'inondation susceptible lui-aussi de se produire en cas d'épisode orageux.



QUE FAIRE APRÈS UN ÉPISODE DE GRÊLE ?

- Si nécessaire, afin d'éviter tout dommage consécutif sur votre habitation, **bâchez votre toiture et restaurez au maximum l'étanchéité de vos fenêtres**, ou faites appel à un professionnel pour cela ;

- **Contactez rapidement votre assureur** pour lui faire part des éventuels dommages et lui transmettre des photos de ces derniers.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 062 663. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.